Code de vie

Aux parents, aux élèves,

Les membres du personnel de l'école Berry reconnaissent qu'il est important d'enseigner et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs chez tous les élèves afin de favoriser et de maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement harmonieux et sécuritaire. Entre autres, l'école a comme mission de développer la socialisation et les compétences des élèves pour devenir des citoyens responsables et actifs. L'école enseigne le code de vie à tous les élèves. Elle s'assure que tous les élèves le connaissent et le comprennent. À cette étape, les interventions suivantes sont faites avec toute la classe :

- Affichage et présentation du code de vie;
- Pratique et modelage des comportements attendus;
- Renforcement des comportements positifs;
- Avertissements et rappels aux élèves qui manquent au code;
- Ateliers en classe et en sous-groupes.

Afin que les élèves développent les comportements attendus, les écarts de conduite seront gérés par des gestes réparateurs, des conséquences logiques et des interventions graduées.

Nous vous invitons à valoriser les bons comportements de votre enfant tant à l'école qu'à la maison. Votre appui est important pour la réussite et le bien-être des élèves!

Les trois grandes valeurs qui ont été identifiées dans l'élaboration du code de vie		
Respect	Engagement	Plaisir

Nous vous remercions de votre collaboration !

L'équipe école

Adopté au conseil d'établissement du 18 juin 2024

Règles de vie et de conduite

Nous demandons La COLLABORATION DES PARENTS pour Les éléments suivants :

Attentes	Fonctionnement
Les heures d'arrivées et de départ sont respectées.	**Matin** La surveillance débute dans la cour à 7h30, aucun élève ne peut être dans la cour avant cette heure. À partir de 8h00, les élèves entrent dans l'école. **Midi** Les élèves qui dînent à la maison peuvent revenir dans la cour à partir de 12h50. **Pour faciliter la gestion lors du dîner :** ➢ Bien identifier les contenants ; ➢ Fournir tout ce qui est requis pour dîner (ex. ustensiles, débarbouillette) ; ➢ Écrire une autorisation signée si l'élève doit dîner à l'extérieur. Une fois à l'extérieur, l'école n'est plus responsable des élèves ; ➢ Des frais seront exigés pour ceux qui dînent occasionnellement à l'école. **À la fin des classes** La fin des cours est à 14h50 et la récréation se termine à 15h10 Les parents qui souhaitent quitter avec leur enfant doivent avertir un adulte sur place. Si vous souhaitez que votre enfant quitte avec un autre adulte que vous, vous devez nous en aviser par l'entremise de l'enseignant(e) ou en appelant au secrétariat avant 14h. Si nous ne recevons aucun message de votre part, nous respecterons l'horaire du départ habituel. Cela permet au personnel de mieux gérer les départs. **En dehors des heures de surveillance, vous demeurez responsable de votre enfant.**

- Je me comporte avec gentillesse et politesse dans mes paroles et dans mes gestes avec toutes les personnes que je côtoie.
- Je bannis de mon comportement toute forme de violence: les batailles, bousculade, tiraillage, agression verbale, poussées, menaces, sacres, intimidation, lancer des objets (roche, balle de neige) etc.
- Je suis ponctuel : j'arrive et je sors à l'heure, je me hâte de prendre mon rang calmement et circule en marchant.
- Je m'habille adéquatement pour venir à l'école : je porte des chaussures sécuritaires à l'intérieur et je les change pour des chaussures appropriées à l'extérieur, mes vêtements ne sont pas porteur de message de violence et couvrent mon corps convenablement, je m'habille selon la température.
- Les appareils électroniques sont interdits à l'école. Je suis conscient que l'école se dégage de toutes responsabilités pour perte, bris, concernant mes objets personnels que j'aurais apportés.
- J'apporte des collations santé à l'école.
- J'utilise le matériel informatique de l'école à des fins éducatives sous la supervision d'un adulte.

Règles de vie et de conduite

Les modifications sont faites aux bonnes personnes et aux bons moments

Nous demandons que les changements soient faits 24 h à l'avance

Gestion du transport scolaire de la CSSH

INTERDICTION DE CHANGEMENT D'AUTOBUS SPORADIQUE

Nous vous rappelons que les changements d'autobus pour une journée ne sont pas autorisés à la CSSH, sauf exception pour un cas d'urgence**. L'école n'acceptera pas de traiter les demandes de changements. Il est important de contacter le transport scolaire dans ces cas au** 819 732-6561 option 1, transport.scolaire@csharricana.qc.ca

LA GESTION MENSUELLE D'UNE ADRESSE COMPLÉMENTAIRE EXIGÉE

Les parents concernés doivent fournir un horaire mensuel ou idéalement annuel, pour les élèves qui ont une adresse complémentaire (service de garde privé, scolaire ou qui sont en garde partagée). L'équipe du transport scolaire ne gère que deux adresses par élève.

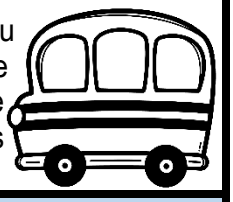

Absences et retards

Les absences et les retards doivent être motivés au secrétariat au 819-732-4900 poste 5450 ou à l'enseignant en laissant un message avant 9h pour le matin et avant 13h30 pour l'après-midi. Il est aussi possible de motiver les absences sur Mozaïk https://mozaikportail.ca/parents/

Autres modifications (diner, permission, rendez-vous, etc.) :

Les changements peuvent être signalés à l'enseignante par courriel ou à la secrétaire.

Interventions en cas d'écarts de conduite

- Je choisis de ne pas respecter les règles, j'accepte d'assumer mes choix et les conséquences qui seront déterminées selon la gravité et la fréquence des comportements.
- L'objectif des interventions consiste à corriger et à réparer les gestes.
- Les conséquences doivent être le plus possible étroitement liées au comportement indésirable et tenir compte de l'âge des élèves impliqués ainsi que du contexte.
- En cas d'écarts de conduite mineurs récurrents ou majeurs, l'élève sera rencontré par un intervenant ou par la direction d'école. Un arrêt d'agir à l'interne ou à l'externe est une mesure exceptionnelle qui peut être appliquée.
- Les parents seront informés par téléphone ou par courriel selon la situation.

Écart de conduite mineur	Écart de conduite majeur
C'est un comportement de l'élève qui : • Ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves, mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.	C'est un comportement de l'élève qui est : • Un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement et, par conséquent à l'apprentissage des autres élèves ; • Un comportement dangereux, illégal, illicite (violence, intimidation, vol, etc.) ; • Un écart de conduite mineur qui persiste malgré les interventions réalisées.

Exemples de conséquences éducatives	
• Avertissement; • Geste de réparation; • Retrait de privilège; • Perte de récréation; • Appel aux parents en présence ou non de l'élève; • Retrait de la classe et du service de garde; • Reprise de temps; • Contrat d'engagement; • Plan de travail ou d'intervention;	• Rencontre avec un intervenant ou la direction accompagnée ou non des parents; • Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol; • Arrêt d'agir à l'interne ou l'externe; • Réintégration (avec parents, déplacement supervisé, retour progressif); • Soutien individuel à fréquence rapprochée; • Références aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté • Autres.

Conséquences pour l'intimidation

Niveau 1 :

- Rencontre de l'élève intimidateur avec un adulte de l'école.
- Réflexion écrite sur l'intimidation.
- Appel téléphonique aux parents.
- Signature des parents sur la réflexion écrite.
- La direction sera avisée.

Niveau 2 :

- Rencontre de l'élève intimidateur avec un adulte.
- Travail par l'élève sur l'intimidation (affiche, recherche, texte).
- Appel téléphonique aux parents.
- Rencontre de la direction avec différents intervenants.

Niveau 3 :

- Rencontre des parents et de l'élève intimidateur par la direction.
- Signature d'un contrat par l'élève intimidateur et ses parents.

Niveau 4 :

- Suspension interne ou externe.
- Rencontre de l'élève intimidateur accompagné de ses parents et d'un policier de la SQ
- Établissement d'un plan d'intervention avec la direction et différents intervenants.

J'ai pris connaissance du code de vie et de la matrice comportementale et je m'engage à respecter les règles afin de favoriser ma réussite et le bien-être de tous.

Signature de l'élève : _____

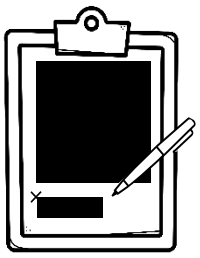

J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter ces règles durant toute l'année scolaire.

_____ _____

Signature d'un parent ou tuteur Date

Code de civilité

Au Centre de services scolaire Harricana et à l'école, nous n'acceptons pas les manques de :

- Respect;
- Collaboration;
- Politesse et courtoisie;
- Intégrité.

Le langage abusif, les gestes et les actions visant à dénigrer ou à blesser une autre personne ne sont pas tolérés, que ce soit de façon verbale, écrite ou sur les réseaux sociaux.

La responsabilité de chacun consiste à :

- Utiliser un langage courtois, tempéré et adapté;
- Collaborer adéquatement;
- Fournir les informations requises;
- Faire preuve d'attention et d'écoute face aux autres;
- Respecter la confidentialité des informations;
- Respecter les différences.

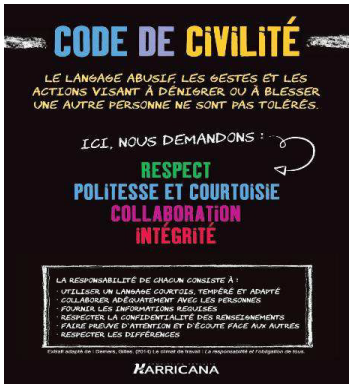

Source : Politique sur la civilité accessible au www.csharricana.qc.ca/ADMINISTRATIF/POLITIQUES_REGLEMENTS.Cette procédure s'adresse à toutes les personnes en lien avec l'école, soit les élèves, les parents, le personnel de l'école ou tout autre partenaire.

CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

SECTEUR «JEUNES» EN FORMATION GÉNÉRALE

PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE

0	JUILLET 2024						0
D	L	M	M	J	V	S	
	~~1~~	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30	31				

6	AOÛT 2024						10
D	L	M	M	J	V	S	
				1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23^{1}	24	
25	26^{2}	27^{3}	28^{4}	29^{5}	30^{6}	31	

20	SEPTEMBRE 2024						20
D	L	M	M	J	V	S	
1	~~2~~	3^{7}	4^{8}	5^{9}	6^{1}	7	
8	9^{2}	10^{3}	11^{4}	12^{5}	13^{6}	14	
15	16^{7}	17^{8}	18^{9}	19^{1}	20^{2}	21	
22	23^{3}	24^{4}	25^{5}	26^{6}	27^{7}	28	
29	30^{8}						

21	OCTOBRE 2024						22
D	L	M	M	J	V	S	
		1^{9}	2^{1}	3^{2}	4^{3}	5	
6	7^{4}	8^{5}	9^{6}	10^{7}	11	12	
13	~~14~~	15^{8}	16^{9}	17^{1}	18^{2}	19	
20	21^{3}	22^{4}	23^{5}	24^{6}	25^{7}	26	
27	28^{8}	29^{9}	30^{1}	31^{2}			

15	NOVEMBRE 2024						16
D	L	M	M	J	V	S	
					1^{3}	2	
3	4^{4}	5^{5}	6^{6}	7^{7}	8	9	
10	~~11~~	~~12~~	~~13~~	~~14~~	~~15~~	16	
17	18^{8}	19^{9}	20^{1}	21^{2}	22^{3}	23	
24	25^{4}	26^{5}	27^{6}	28^{7}	29^{8}	30	

14	DÉCEMBRE 2024						15
D	L	M	M	J	V	S	
1	2^{9}	3^{1}	4^{2}	5^{3}	6	7	
8	9^{4}	10^{5}	11^{6}	12^{7}	13^{8}	14	
15	16^{9}	17^{1}	18^{2}	19^{3}	20^{4}	21	
22	~~23~~	~~24~~	~~25~~	~~26~~	~~27~~	28	
29	~~30~~	~~31~~					

19	JANVIER 2025						21
D	L	M	M	J	V	S	
			~~1~~	~~2~~	3	4	
5	6	7^{5}	8^{6}	9^{7}	10^{8}	11	
12	13^{9}	14^{1}	15^{2}	16^{3}	17^{4}	18	
19	20^{5}	21^{6}	22^{7}	23^{8}	24^{9}	25	
26	27^{1}	28^{2}	29^{3}	30^{4}	31^{5}		

19	FÉVRIER 2025						20
D	L	M	M	J	V	S	
						1	
2	3^{6}	4^{7}	5^{8}	6^{9}	7	8	
9	10^{1}	11^{2}	12^{3}	13^{4}	14^{5}	15	
16	17^{6}	18^{7}	19^{8}	20^{9}	21^{1}	22	
23	24^{2}	25^{3}	26^{4}	27^{5}	28^{6}		

15	MARS 2025						16
D	L	M	M	J	V	S	
						1	
2	~~3~~	~~4~~	~~5~~	~~6~~	~~7~~	8	
9	10	11^{7}	12^{8}	13^{9}	14^{1}	15	
16	17^{2}	18^{3}	19^{4}	20^{5}	21^{6}	22	
23	24^{7}	25^{8}	26^{9}	27^{1}	28^{2}	29	
30	31^{3}						

19	AVRIL 2025						20
D	L	M	M	J	V	S	
		1^{4}	2^{5}	3^{6}	4^{7}	5	
6	7^{8}	8^{9}	9^{1}	10^{2}	11^{3}	12	
13	14^{4}	15^{5}	16^{6}	17^{7}	~~18~~	19	
20	~~21~~	22	23^{8}	24^{9}	25^{1}	26	
27	28^{2}	29^{3}	30^{4}				

20	MAI 2025						21
D	L	M	M	J	V	S	
				1^{5}	2^{6}	3	
4	5^{7}	6^{8}	7^{9}	8^{1}	9^{2}	10	
11	12^{3}	13^{4}	14^{5}	15^{6}	16	17	
18	~~19~~	20^{7}	21^{8}	22^{9}	23^{1}	24	
25	26^{2}	27^{3}	28^{4}	29^{5}	30^{6}	31	

15	JUIN 2025						19
D	L	M	M	J	V	S	
1	2^{7}	3^{8}	4^{9}	5^{1}	6^{2}	7	
8	9^{3}	10^{4}	11^{5}	12^{6}	13^{7}	14	
15	16^{8}	17^{9}	18^{1}	19^{2}	20^{3}	21	
22	23	~~24~~	25	26	27	28	
29	30						

Jours ouvrables	200
Jours de classe	183
P.E. fixes	17
Congés	~~X~~

Fin des étapes 1er novembre, 6 février et 20 juin

Semaine des arts :
du 28 avril au 2 mai

Rendez-vous RAP:
consultez le site internet du CSSH au www.cssh.gouv.qc.ca

Fermeture du Centre de services scolaire Harricana:
du 15 au 26 juillet 2024

Centre de services scolaire Harricana

Québec

Horaire de la journée

Primaire	
7h30 à 8h23 préscolaire **7h40 à 8h00 primaire**	Préscolaire /primaire Accueil et entrée des élèves
8h05 à 8h55	1er cours
8h55 à 9h45	2e cours
9h50 à 10h05	Récréation
10h10 à 11h00	3e cours
11h00 à 11h50	4e cours
11h55 à 13h05	Dîner
13h10 à 14h00	5e cours
14h00 à 14h50	6e cours
14h55 à 15h10	Récréation
15h10 à 15h15	Fin et départ des autobus

Horaire du secrétariat

8h à 12h 13h à 16h Du lundi au jeudi
À l'école de St-Félix